

Question écrite du 22/10/2020

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Depuis la rentrée, la fréquentation des transports en commun a fortement augmenté, spécialement aux heures de pointe.

À titre d'exemple, les bus sont maintenant bondés pour se rendre au centre-ville de Liège, ou encore sur le campus universitaire du Sart-Tilman.

Or, il semble que certains bus soient désormais tellement bondés, que le respect des gestes barrières devient difficile à respecter. Le simple port du masque pourrait être insuffisant, tant les espaces sont réduits.

Alors que nous connaissons un début de seconde vague, il convient de réduire le nombre de personnes par bus, me semble-t-il, de manière à pouvoir faire respecter les gestes barrières.

Monsieur le Ministre dispose-t-il de retour de terrain de la part des travailleurs ?

Des mesures complémentaires sont-elles envisagées ?

Compte-t-il dédoubler certaines lignes, en heure de pointe, notamment vers les campus universitaires, quitte à réduire quelque peu la fréquence des bus aux heures creuses ?

Réponse du 23/11/2020

de HENRY Philippe

La crise Covid touche malheureusement à nouveau la Wallonie de plein fouet. Depuis le début de la crise, le secteur des transports publics est un acteur clé pour continuer d'assurer les services essentiels dans le cadre de cette crise sanitaire.

De récentes études étrangères ont montré que les transports publics ne sont pas des lieux importants de contamination (0,2 % selon le Robert Koch Institut, 1,2 % selon Santé publique France), et ce, pour autant que le port du masque soit respecté.

Cependant, la perception de la population et les messages véhiculés dans les médias sont tout autres.

Face à ce constat, il est nécessaire d'agir, ce à quoi je m'attelle vigoureusement.

L'offre TEC est déjà pleinement déployée, avec l'ensemble du matériel roulant et des chauffeurs disponibles, qui sont sur la route pendant les heures de pointe. Le recours à des renforts d'autobus et d'autocars privés est dès lors la seule option praticable pour une augmentation de l'offre de transport pendant les heures de pointe.

Le Gouvernement a ainsi décidé de recourir à des renforts d'autobus et d'autocars en vue de renforcer temporairement l'offre de transport, et a dédié pour cela un montant maximum de 10 millions d'euros.

Il s'agit d'une mesure d'urgence, exceptionnelle et limitée dans le temps.

Outre l'augmentation de l'offre, des mesures ont été prises qui diminuent la demande. C'est ainsi que les récentes décisions prises en termes de suspension des cours présentiels (hors labos et stages) dans

l'enseignement supérieur ont fait drastiquement diminuer le nombre de voyageurs dans les bus, et singulièrement dans les bus vers le Sart-Tilman.

En ce qui concerne les gestes barrières, je rappelle que l'obligation de port du masque dans les transports publics est en vigueur en Belgique depuis plusieurs mois, et ce en application des arrêtés ministériels fédéraux successifs pris en vue de limiter la propagation du coronavirus Covid-19.

Cette mesure, comme la montée par l'arrière dans les véhicules, la protection du chauffeur ou le nettoyage renforcé, est toujours d'actualité.

Cependant, il est vrai que, à ce jour, les contrôleurs TEC ne peuvent actuellement infliger d'amendes administratives aux récalcitrants. J'ai donc décidé de proposer au Gouvernement de rectifier cette anomalie.

Du point de vue de l'OTW, il s'agit d'un « back-up » en cas de refus d'obtempérer. Il n'est pas question ici de verbaliser avant d'avoir pu donner la possibilité au client de s'amender et de replacer son masque.

L'esprit est bien de rester dans la prévention et l'adhésion spontanée de la population aux mesures.